

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 OCTOBRE 2003

***L'AMENAGEMENT,
LA PROTECTION
ET
LA VALORISATION
DU LITTORAL :
UN DEFI POUR L'AVENIR***

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Plan du rapport

Préambule

Introduction

1^{ère} Partie : Le littoral côtier de la Réunion : Un patrimoine en danger, victime de son succès

Constat : *Atouts et contraintes de l'environnement local*

A - Un contexte géographique et climatique particulier

- 1) *La géographie*
- 2) *Le climat*
- 3) *Une richesse environnementale importante*

B - La démographie : une population en augmentation et inégalement répartie

- 1) *Sa composition*
- 2) *Sa répartition inégale sur le territoire*
- 3) *Son évolution*

C - Une urbanisation galopante, parfois en contradiction avec le respect de l'environnement

- 1) *La problématique du foncier littoral à la Réunion*
- 2) *Les conflits d'usage*
- 3) *La problématique des déplacements*

D - Un développement économique longtemps tourné vers l'agriculture

- 1) *Une économie de plantation qui a modelé le territoire*
- 2) *Des activités secondaires et tertiaires concentrées sur le littoral*

E - Une fréquentation du littoral en nette augmentation avec une appropriation sociale différenciée

- 1) *Un déséquilibre dans le temps et dans l'espace*
- 2) *Une appropriation différenciée de l'espace côtier*

F - Le littoral : Une niche pour des secteurs d'activités tournés vers la mer

- 1) *L'aquaculture*
- 2) *Les activités liées à la pêche*
- 3) *Les activités de loisirs et de découverte*
- 4) *L'activité portuaire*

G – Une réglementation dense, pour des résultats encore insuffisants

2^{ème} Partie : PRECONISATIONS

A – Harmoniser l’occupation du littoral entre micro-régions

- 1) *Contenir la pression urbaine et mieux la répartir*
- 2) *Les bassins versants*
- 3) *Démultiplier les services et les structures d’accueil du littoral*
- 4) *Dynamiser les outils d’aménagement*

B – Valoriser davantage les activités économiques liées au littoral

- 1) *Conforter le littoral comme matière première à l’activité*
- 2) *Structurer les activités durables avec un accompagnement plus affirmé des porteurs de projets*
- 3) *Développer les activités portuaires*

C – Promouvoir l’information, l’éducation et la formation

- 1) *Valoriser plus fortement le littoral en tant que patrimoine local*
- 2) *Structurer les réseaux d’information et vulgariser le savoir*
- 3) *Renforcer, valoriser les pôles de formation et enrichir le savoir*

D – Un respect plus affirmé des documents d’urbanisme, des règles juridiques et une politique répressive mieux affirmée

- 1) *Respecter les réglementations*
- 2) *Développer la politique de contrôle sur le principe « pollueur, payeur »*
- 3) *Les autorités locales doivent se donner les moyens de verbaliser les particuliers*
- 4) *Protéger plus fortement les zones sensibles*

E – Promouvoir une Gestion Intégrée des Zones Côtières (G.I.Z.C.)

Préambule

La Réunion fait partie des îles du sud-ouest de l'océan Indien qui disposent de richesses faunistiques et floristiques remarquables et, parfois, uniques au monde. Cependant, elle ne constitue pas un écrin vierge de toute activité humaine, puisqu'environ 750 000 habitants y trouvent leur place sur un relief en grande partie accidenté.

Pour ses zones récifales, une démarche de protection a été engagée, avec la volonté de mettre en place une réserve naturelle marine sur les côtes Ouest et Sud. Cette initiative, engagée par l'Etat pourrait être le prélude à la mise en place d'un parc naturel régional qui engloberait la réserve naturelle marine mais également les plages et les arrières plages¹.

Il importe alors de mobiliser les énergies afin de préserver le linéaire côtier de la Réunion qui, notamment dans l'Ouest, recèle une véritable richesse, mais supporte une très forte pression anthropique². Cette pression fait aujourd'hui courir un risque important à certaines parties du rivage. Par ailleurs, l'eutrophisation³ des lagons met en péril un biotope fragile, support de tout un pan de l'économie réunionnaise tel le tourisme, les activités ludiques de plein air ou la petite pêche traditionnelle.

Cette simple et rapide description suffit à appréhender l'importance des enjeux qui peuvent exister sur ce territoire, en termes de protection et de mise en valeur de l'environnement ainsi que de développement des activités humaines, économiques ou non.

Lors de sa séance du 19 juillet 2001, la commission « aménagement, environnement et travaux publics » du C.E.S.R.⁴ a retenu comme thème d'étude : « la gestion intégrée des zones côtières », afin de répondre à une double préoccupation :

- *D'abord, mener une réflexion approfondie sur la dégradation du littoral de l'Ouest.*

La rencontre avec les responsables du parc marin et la visite du site de l'Hermitage dès le mois de mai 2000 ont permis à la commission de se rendre compte de la gravité de la dégradation des zones récifales. Le souhait émis par les membres a donc été de travailler à la protection du littoral Ouest.

- *Ensuite, apporter une contribution réunionnaise à la réflexion engagée par la commission du littoral du Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire (C.N.A.D.T.).*

La commission du littoral a été installée le 6 février 2001 lors de la réunion plénière du C.N.A.D.T. Elle a pour objet de traiter la thématique du littoral dans une approche de développement durable, conciliant développement économique, cohésion sociale et territoriale, et qualité de l'environnement. La commission du littoral privilégie l'approche par façade littorale et s'intéresse tout particulièrement à la mise en œuvre du concept d'Aménagement Intégré des Zones Côtières (A.I.Z.C.) développé par l'Europe. Son objectif est la rédaction d'un livre blanc, afin d'être au rendez-vous des réorientations des Contrats de Plan Etat-Région (C.P.E.R.) de 2004.

¹ La gestion de la réserve naturelle marine devrait être confiée à l'association Parc Marin. L'évolution finale vers un P.N.R. impliquerait le passage de cette association vers un statut de syndicat mixte

² Dont la formation résulte essentiellement de l'action humaine

³ Enrichissement naturel d'une eau en matières nutritives

⁴ C.E.S.R. : Conseil Economique et Social Régional

Introduction

Le littoral ne sépare pas la terre et la mer, il les réunit

Le sommet de la Terre de Rio en 1992 a consacré le principe de développement durable. Par la suite, près de 150 Etats ont adopté l'Agenda 21⁵, faisant apparaître ainsi une véritable prise de conscience sur la nécessité de promouvoir et de développer les notions conjointes de développement économique, de protection de la nature et de valorisation de l'Homme. Dans le cadre de ce triptyque, la gestion intégrée des zones côtières fait l'objet de toutes les attentions et correspond à un volet particulier de l'Agenda 21 (chapitre XVII).

Cette gestion intégrée des zones côtières vise à développer sur un espace défini «*un processus continu et dynamique, rapprochant les intérêts du gouvernement et des communautés, de la science et de la gestion, des acteurs économiques et du public, par l'élaboration et la mise en œuvre de plan de gestion intégrée pour la protection et le développement des ressources et des éco-socio-systèmes côtiers*» (sources UNESCO)⁶.

Seule région ultrapériphérique de l'Union européenne dans l'océan Indien, la Réunion, île tropicale volcanique de l'hémisphère Sud, située au Nord du tropique du Capricorne et à l'Est de Madagascar, est partie prenante dans la politique européenne en matière d'aménagement intégrée des zones côtières. Elle a participé au PRE-COI⁷, dont les conclusions ont permis de mettre en relief les dégradations des récifs coralliens des pays de la zone, les facteurs aggravants de l'érosion continue de la frange côtière, ainsi que les risques potentiels de dégradation du cadre de vie et des activités humaines liées à la mer (cf. Annexe I).

Avec une superficie limitée et face à l'augmentation de sa population, la Réunion doit relever un défi majeur en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement. La pression anthropique, pose de manière aiguë des difficultés auxquelles doivent faire face les acteurs locaux, quels qu'ils soient. Celles-ci s'expriment tout aussi bien en termes d'habitat, de déplacements, d'accès aux services de proximité, d'activités économiques en particulier touristiques⁸, de techniques culturelles qu'en termes de protection, de mise en valeur de l'environnement ou de lutte contre la pollution. Cette pression est d'autant plus difficile à maîtriser, qu'elle s'exerce avec plus d'intensité sur une zone restreinte (zones des plages et des lagons) où le patrimoine faunistique et floristique, marin et terrestre, est important, parfois même unique au monde, et qui tend à se dégrader, voire à disparaître.

La problématique de la gestion intégrée des zones côtières se pose donc à la Réunion avec acuité. En effet, l'urbanisation galopante, notamment sur sa côte Ouest, les problèmes rappelés ci-dessus, la proximité des activités humaines, tant économiques que ludiques, sur une frange côtière fragile, avec un littoral de seulement 208 km, font subir à ce dernier une pression qui met chaque jour, un peu plus sûrement, en danger l'équilibre du biotope côtier.

⁵ Agenda 21 : Plans d'actions en faveur d'un développement durable pour le XXI^e siècle

⁶ UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

⁷ PRE-COI : Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien

⁸ 424 000 touristes en 2001

Par ailleurs, la notion de gestion intégrée englobe non seulement les activités sur la frange côtière, mais aussi l'appréhension de tout ce qui se fait en amont du ou des territoire(s) concerné(s), et dont les conséquences peuvent être mesurées au niveau littoral.

Toute politique de protection et de mise en valeur du littoral ne peut donc être entreprise s'il n'est pas fait état des phénomènes naturels mais aussi des activités humaines qui existent et se développent sur les bassins versants (agriculture, mode d'habitat, ...).

Face à ces défis et aux dégradations, on pourrait s'attendre à une absence de textes en la matière. Ce n'est pas le cas, car, paradoxalement, nombre de documents d'orientations, de préconisations, de réglementations existent en ce qui concerne le littoral français en général et celui de la Réunion en particulier.

La commission «aménagement, environnement et travaux publics» du C.E.S.R. de la Réunion, a souhaité participer à la réflexion. Sa volonté est de venir enrichir les débats, contribuer à l'élaboration de mesures et proposer des lignes de conduites efficaces permettant d'atteindre les objectifs du développement durable, ainsi que celui de la protection et de la mise en valeur du littoral réunionnais dans le cadre d'une véritable gestion intégrée des zones côtières.

1^{ère} PARTIE
Le littoral côtier de la Réunion :
Un patrimoine en danger,
victime de son succès

CONSTAT : Atouts et contraintes de l'environnement local

A - Un contexte géographique et climatique particulier

1 - La géographie

La Réunion est une île volcanique jeune (3 millions d'années à partir des éruptions volcaniques de surface) et, du fait de sa construction morpho-géologique, présente un aspect particulier qui a influencé fortement la progression de l'habitat et de l'urbanisation sur son territoire.

L'île, d'une superficie de 2 512 km² est constituée de deux massifs volcaniques, le Piton des Neiges (3 071.5 m), aujourd'hui endormi, et le Piton de la Fournaise (2 631 m) dont l'activité volcanique perdure et constitue toujours une source d'émerveillement pour les résidents et un atout touristique non négligeable. Ces massifs montagneux sont creusés de trois cirques importants, aux parois abruptes (Cilaos, Mafate et Salazie) s'ouvrant sur des plaines constituées par des alluvions provenant des torrents et rivières. Ces éléments lui donnent un relief accidenté, encore accentué par les nombreux et fréquents effondrements et éboulements consécutifs à une érosion incessante. De plus, ce relief est constamment entrecoupé par de nombreuses ravines et rivières qui agissent comme de véritables saignées dans le paysage et provoquent des ruptures profondes dans sa continuité. Dès lors, l'accès se révèle « difficile » lorsque l'on progresse vers l'intérieur des terres ou à mi-hauteur. C'est, entre autres, pour ces raisons que la population s'est naturellement concentrée, dans un premier temps, sur un littoral plus accueillant et moins pentu (cf. Annexe II).

Quatre micro-régions (Nord, Sud, Est et Ouest) ont été définies par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui a été adopté en 1995. Elles ont des différences tant du point de vue des superficies (de 1 à 4) que du nombre de communes.

	Est	Nord	Ouest	Sud
Superficie en km ²	794	230	537	943
Nombre de communes	7	2	5	10

Sources : INSEE – TER 2002/2003

Leur littoral se caractérise également par une grande diversité alliant des plages de galets (principalement Nord et Est) à celles de sable blanc ou noir (Ouest et Sud) ou encore des falaises plus ou moins importantes (Sud et Est).

Le plateau marin, lorsqu'il existe, est d'une largeur très restreinte, et, par ailleurs, des récifs coralliens se situent essentiellement à l'Ouest et au Sud.

2 - Le climat

Par sa situation, l'île de la Réunion a un climat tropical tempéré adouci par le voisinage de la mer. Elle n'a que deux saisons, l'une chaude et humide (de décembre à mars) et l'autre fraîche (d'avril à novembre). La saison chaude est également celle des cyclones et des dépressions tropicales.

L'Ile se partage en deux zones en termes de circulation des alizés :

- La zone au vent (côte est) qui est modérément chaude et très humide, ayant souvent de fortes précipitations, particulièrement sur toute la région comprise entre Saint-Benoît et Saint-Joseph. Elle reçoit en moyenne de 3 000 à 5 000 mm d'eau annuellement.
- La zone sous le vent (côte ouest) connaît une situation différente car elle est plus chaude et également plus sèche sur son littoral (moins de 1 000 mm de précipitations annuellement).

En tout, c'est près de 4 milliards de mètres cubes d'eau qui tombent sur les sols de la Réunion par an, avec des points de précipitations qui lui ont permis de battre des records mondiaux (Cilaos, massif du Volcan, Takamaka).

Ces caractéristiques générales laissent cependant place à de nombreux micro-climats favorisés par des reliefs propices à leur développement.

La Réunion a des cours d'eau qui sont pour la plus grande part des torrents au lit profondément creusé. Souvent à sec pendant la plus grande partie de l'année, ils peuvent connaître des crues importantes en période de grosses pluies.

Ces phénomènes naturels jouent un rôle important dans l'érosion des sols et les apports de sédiments nombreux et irréguliers sur le littoral provoquent, en amont, un appauvrissement des terres arables et, en aval, une sédimentation abondante ainsi qu'une « dystrophisation⁹ » des eaux littorales peu profondes, notamment au niveau des lagons.

3 - Une richesse environnementale importante

La Réunion, outre l'émerveillement qu'elle produit de par l'originalité de ses paysages, se caractérise par un fort taux d'endémisme. Celui-ci s'exprime tant en ce qui concerne le végétal que l'animal. L'Ile concentre ainsi sur de faibles portions de territoire, des niches écologiques singulières, qui font de ce monolithe un laboratoire à ciel ouvert. Ainsi, le Réunionnais côtoie, trop souvent malheureusement dans l'indifférence, près de 800 espèces végétales et 30 espèces d'oiseaux propres à notre Ile.

La concentration de ces écosystèmes, ainsi que leur imbrication, concourent à une fragilité globale des équilibres naturels. En effet, des modifications, même légères, sont susceptibles d'entraîner des dysfonctionnements du biotope engendrant des réactions insoupçonnées. Ce risque est d'autant plus avéré que l'on observe une certaine banalisation des espaces naturels.

Les contraintes sont aussi différentes en fonction des espaces, ce qui induit des approches et des modes différents de gestion dans un souci de protection et de mise en valeur. Ainsi des réserves naturelles (Saint-Philippe, Roche Ecrute, ...) ont été mises en place et des sites classés (grotte des premiers français, pointe au sel, voile de la mariée, ...). Pour ce qui concerne le littoral, une grande partie se trouve classée par le SAR¹⁰ en espace naturel remarquable à préserver. Ce « label » doit induire un niveau de protection élevé dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

⁹ Dystrophisation : enrichissement excessif des eaux d'un lac ou d'un étang en matières nutritives d'origine industrielle, ayant des effets comparables à ceux de l'eutrophisation

¹⁰ SAR : Schéma d'Aménagement Régional

Tous ces espaces sont porteurs, à la fois, de valeurs culturelles, historiques, sociales et économiques. Cependant, les politiques d'aménagement, malgré les efforts entrepris récemment, menées aujourd'hui, ne prennent pas suffisamment en compte ces éléments et la capacité de l'environnement biologique à accueillir les populations humaines. En termes de temps, les capacités régénératrices des espaces naturels ne sont pas les mêmes que celles des dégradations. Il apparaît alors que les arbitrages se révèlent souvent extrêmement difficiles à réaliser entre la nécessaire protection de ces écosystèmes et la nécessité de loger la population actuelle de l'Ile et celle qu'elle devra accueillir dans les années à venir.

B - La démographie : une population en augmentation et inégalement répartie

En passant de 260 565 habitants en 1952 à plus de 750 000 aujourd'hui (753 800 au 31 décembre 2002), la Réunion a connu une très forte progression de sa démographie (+ 189 %).

Elle continue à faire face, annuellement, à un accroissement important dû à la fois à un fort excédent naturel (+ 11 000 personnes) et à un solde migratoire positif (+ 1 800 personnes) en 2002. La Réunion ne devrait connaître la fin de sa transition démographique qu'à l'horizon 2020.

1 - Sa composition

Dynamique est l'adjectif qui correspond le mieux à la démographie réunionnaise. En 2002, 14 815 naissances et 3 800 décès ont été enregistrés. Le taux de natalité reste ainsi important (au-dessus de 20 ‰) nettement supérieur à celui de la Métropole (13,1 ‰), alors que le taux de mortalité est nettement inférieur (5,1 ‰ contre 8,9 ‰ en 2001).

Près de 36 % de la population a moins de 20 ans (40 % en 1990) et plus de 50 % moins de 30 ans. L'âge moyen du Réunionnais est donc très jeune. Cependant l'élargissement du sommet de la pyramide des âges laisse apparaître les signes d'un vieillissement de la population. Ainsi, les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 10 % de la population contre 8,6 % en 1990.

Ces données sont importantes pour l'analyse des modes de comportements des Réunionnais face au littoral. En effet, cette structuration de la population a des conséquences car les jeunes, plus ouverts sur le monde et les activités de loisirs, ont un rapport à l'espace côtier plus intense qui a sensiblement augmenté ces dernières années.

2 - Sa répartition inégale sur le territoire

Pour des raisons liées à son peuplement, mais aussi dues à sa géographie et à son histoire économique, l'Ile a une population inégalement répartie sur son territoire.

Elle est ainsi plus concentrée sur la bande littorale. Son engorgement, le prix du foncier, les emprises foncières d'utilité publique, mais aussi le souhait de retrouver une vie plus « sereine », ont induit, depuis une quinzaine d'années, une « montée » de la population vers les mi-pentes et les Hauts, à une altitude essentiellement comprise entre 300 et 800 mètres. Ces espaces correspondent, pour beaucoup, à des lieux où il existe encore un certain art de vivre.

Cependant, cet afflux de population ne s'est pas toujours accompagné de la mise en place des infrastructures et des services structurants nécessaires (V.R.D.¹¹ en particulier). Par ailleurs, des différences existent entre les micro-régions avec, aussi, des conséquences sur la densité de population.

	Est	Nord	Ouest	Sud
Nombre d'habitants (1999)	119 948	158 139	179 940	248 273
Densité (hab/km ²)	151	687,5	335	263,3
Accroissement annuel 90/99	2,06	1,19	2,14	2,03

Sources : INSEE – TER 2002/2003

3 - Son évolution

Les projections s'accordent à annoncer pour 2030 une population qui avoisinera le million d'habitants pour la Réunion (cf. Annexe III). Ce qui fait, qu'à cette date, ce sont 250 000 personnes de plus que la Réunion devra accueillir, soit une augmentation de près de 33 % en moins de 30 ans. A cet horizon, les moins de 20 ans, même s'ils ne représenteront plus que le quart de la population totale, seront en nombre plus important. Les personnes de plus de 60 ans verront leur nombre et leur part (22 %) augmenter considérablement.

Cette augmentation de la population accentuera les problématiques de l'habitat, des déplacements, de la gestion des déchets, de l'emploi, de l'organisation des services publics, du développement économique, ... Elle induira, par ailleurs, une pression plus forte et en accroissement sur le foncier.

Si l'on rapportait de manière mécanique cette augmentation de la population dans les micro-régions, nous atteindrions des pressions à la limite de la rupture, dans certaines zones.

	Est	Nord	Ouest	Sud
Nombre d'habitants	169 800	223 900	254 800	351 500
Densité (hab/km ²)	214	973,5	474,5	372,7

Il apparaît évident que, par exemple, la zone Nord ne pourra supporter sans conséquences une telle pression et que l'augmentation de sa population ira se répartir dans les autres zones. La création de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F.), longtemps attendue, devrait permettre, en ce sens, aux collectivités locales de disposer d'un outil efficace de réserves pour les programmes territoriaux futurs.

C - Une urbanisation galopante, parfois en contradiction avec le respect de l'environnement

L'urbanisation a joué un rôle important dans la structuration du territoire et continue à exercer une pression importante sur le littoral. De manière globale, le parc de logements a connu une forte augmentation (+ 35 %) entre les deux recensements, supérieure à celle de la population (+ 18 %). On est ainsi passé de 176 581 unités en 1990 à 238 196 en 1999. Ce développement conduit à s'interroger sur la capacité optimale des espaces à accueillir et supporter l'activité humaine.

¹¹ V.R.D. : Voirie Réseaux Divers

1 - La problématique du foncier littoral à la Réunion

Le littoral local a, dès l'origine du peuplement de l'Ile, été source d'attractivité pour la population. Cet attrait a été directement lié à l'activité maritime dans un premier temps et aux contraintes du relief. Du fait du caractère accidenté de l'intérieur des terres, la population s'est concentrée sur le littoral. Celle-ci profitant des plaines, de la plus grande facilité d'utilisation des sols ainsi que d'un climat plus propice dans l'Ouest et dans le Nord.

Aujourd'hui, bien que l'approche de l'aménagement du littoral doive se faire de manière globale, à l'échelle de l'Ile, les spécificités de chaque micro-région doivent être prises en compte car le contexte est différent pour chacune d'entre elles.

A la différence des autres micro-régions, l'Est et le Sud ne souffrent pas de la même problématique de pression urbaine et de concentration de richesses patrimoniales.

La zone Ouest concentre, pour sa part, sur son espace littoral des enjeux environnementaux et patrimoniaux majeurs face à une pression qui ne cesse de croître et augmentera encore avec le développement des réseaux routiers tant nationaux que de déviations. Par endroit, c'est une véritable privatisation du front de mer qui s'est produite avec une disparition des accès à la bordure côtière à partir des voies de communication structurantes. Les usagers désirant profiter de la mer et de la plage en particulier, se sont vu canaliser vers des zones de concentration faisant subir à ces espaces une pression importante.

2 - Les conflits d'usage

Avec une augmentation rapide de sa population, l'Ile a dû faire face à des conflits d'usage sur son territoire : quel choix prioritaire faire lorsque l'on doit simultanément répondre à des besoins urgents et vitaux tels que l'habitat, les infrastructures, les services, l'agriculture ou encore la protection de l'environnement. Aujourd'hui encore, la réalité reste pour certaines collectivités une gestion de l'urgence. On assiste alors à une dérive dans le respect tant des documents locaux d'urbanisme que de ceux d'aménagement (SAR), auxquels ont pourtant pris part les partenaires institutionnels lors de leur élaboration.

Comment, dans ce cas, promouvoir une politique de protection et de mise en valeur efficace, alors qu'aux yeux de beaucoup, une certaine forme d'anarchie en matière d'aménagement du territoire existe dans les zones où la demande foncière est importante, alors que la rigueur devrait être de mise ?

Ce manque de lisibilité entre le possible et l'interdit engendre des phénomènes multiples comme les constructions illicites, le mitage des terres agricoles et la défection aux règles d'assainissement. On ne cesse de déplorer des constructions au milieu des champs de cannes à sucre ou dans le lit de ravines de l'Ouest (qui n'en a pas l'apanage), la réalisation de centres d'épuration en contact quasiment direct avec les nappes phréatiques, ...

Il est évalué, actuellement, à près de 3 000 le nombre de logements construits chaque année sans permis, conséquence de la forte demande due à la poussée démographique et à un souhait fort de décohabitation. Les politiques d'aménagement seront donc encore pour longtemps dans une démarche de rattrapage, qui induit un contexte de gestion d'urgence peu propice à la réflexion ou à une vision raisonnée et raisonnable de l'aménagement du territoire.

Le futur sera tout aussi difficile si l'on considère l'évolution démographique prévisible. Elle nécessiterait la mobilisation de plus de 4 500 hectares de terres afin de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2020¹². Ces programmes d'urbanisation ne peuvent être poursuivis à n'importe quel prix.

Concernant le littoral, où les contraintes environnementales sont souvent importantes, son urbanisation fortement marquée (80 % de la population sur 20 % du territoire) s'est développée fréquemment en contradiction avec les règles élémentaires de protection de l'environnement (absence de réseau d'assainissement et de collecte des eaux usées, non-respect des règles des PLU¹³, constructions illégales tant individuelles que collectives, ...). Pourtant, ces zones ont souvent été repérées, lors de l'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.) ou du SAR, dès 1995, comme étant des espaces naturels remarquables à préserver et y ont été inscrites comme tels.

Si des actions de préservation des espaces naturels sont encore envisageables sur certaines parties du territoire réunionnais (l'Est, le Sud et une partie du Nord de l'île), dans l'Ouest, l'urbanisation forcenée de ces dernières années laisse peu de place à une politique raisonnée d'aménagement compatible avec une bonne gestion de la frange côtière. Les zones les plus sensibles concernent tous les espaces de la barrière corallienne où la pression anthropique est des plus importantes. L'urbanisation galopante au droit même des zones récifales, résultat à la fois d'une demande en logements due à l'attractivité du territoire et du développement du tourisme, a entraîné une modification des conditions d'apports en eau de ruissellement dans le lagon. Privé de sa couverture végétale, remplacée par du béton, le sol ne retient plus l'eau et celle de ruissellement augmente et entraîne plus facilement avec elle les polluants de surface.

Les études menées par le laboratoire d'écologie marine de l'université de la Réunion ont pu mettre ainsi en relief une dégradation importante de la barrière corallienne depuis une vingtaine d'années.

3 - La problématique des déplacements

Le schéma global des déplacements de 1993 s'est révélé peu satisfaisant dans ses conclusions. Alors qu'il avait été prévu un ralentissement de la croissance du nombre d'automobiles mis en circulation et un développement des transports collectifs, aujourd'hui le constat est tout autre. La Réunion est toujours confrontée à une évolution annuelle importante de son parc automobile du fait d'une amplification de la demande de déplacements. Cette croissance s'accompagne de celle des transports de marchandises dont le volume a augmenté de 4 % par an depuis 1980.

Ce qui caractérise par ailleurs les déplacements, c'est une forte mobilité des Réunionnais. Celle-ci résulte des navettes nombreuses entre lieu de travail et de domicile, dues à une forte spécialisation entre zones d'emplois et zones d'habitats. A titre d'exemple, le trafic entre Plateau-Caillou et Saint-Paul a augmenté de 130 % entre 1990 et 1999. Les trafics les plus denses, en 2001, se situent au Nord, à l'Est et à l'Ouest, avec trois grandes régions d'échanges, Nord-Est entre Saint-Denis et Saint-Benoît, à l'Ouest entre Saint-Paul et Saint-Denis et enfin au Sud, entre Saint-Pierre/le Tampon et Tampon/Saint-Louis.

Le choix du tout routier et l'abandon du réseau ferré littoral à la fin des années 1960 a induit un engorgement des infrastructures routières existantes. Compte tenu du relief accidenté, il n'a pas été possible de réaliser suffisamment de routes de desserte et de transit pour répondre aux besoins de déplacement (coût élevé des investissements routiers). L'île reste donc déficitaire en matière de densité des infrastructures de transport.

¹² L'AGORAH estime à 156.000 logements les besoins pour cette date (7.400 logements par an)

¹³ PLU : Plan Local d'Urbanisme

Cela impose pour les prochaines années la poursuite de la politique de « bétonnage », notamment du littoral, mais également, et de plus en plus, dans les Hauts afin de répondre aussi à la desserte des zones urbanisées qui se développent sur les pentes et les mi-pentes.

Par ailleurs, le contexte socio-économique de la Réunion et la répartition des entreprises sur le territoire laissent facilement supposer que les besoins en infrastructures routières de la Réunion pour les prochaines années ne seront pas à la baisse, bien au contraire. Ainsi, pour 2020, c'est au doublement tant de la demande de déplacements à laquelle il faudra répondre, soit 610 000 déplacements par jour, qu'à celui du trafic de marchandises.

D - Un développement économique longtemps tourné vers l'agriculture

Le paysage de l'Ile a été modelé par les activités primaires. L'impact des monocultures successives du café, des plantes à parfum, dont le géranium est l'un des derniers représentants dans les hauts de l'Ile, et aujourd'hui de la canne à sucre est indéniable sur l'aspect visuel.

1 - Une économie de plantation qui a modelé le territoire

Durant des décennies, la culture du café, du géranium ou du vétiver était, entre autres, source de revenus pour des petits planteurs, notamment à mi-pentes ou dans les Hauts de l'Ile. Certaines de ces plantations avaient aussi pour avantage de freiner la dégradation des terres de ces zones. Avec la chute des cours des essences et la concurrence mondiale, cette activité a périclité, voire s'est éteinte. Cela ayant pour conséquence une accélération du ravinement des terres abandonnées, lors de pluies torrentielles.

La culture de la canne à sucre, introduite au XIXe siècle, s'est fortement développée sur la zone littorale jusqu'à 600/800 mètres d'altitude et fait l'objet d'une exploitation de plus en plus étendue. Outre son intérêt économique, cette plante a des racines qui permettent une bonne protection contre l'érosion. Toutefois, celle-ci réapparaît dès lors que la rentabilité financière des exploitations s'effondre et que les terres sont laissées en friches. Ces phénomènes sont d'autant plus importants que l'Ile doit faire face à des « anomalies » climatiques tels les cyclones. Ce sont ainsi des milliers de m³ de terre qui sont régulièrement arrachés de leur socle pour être jetés à la mer, avec, au niveau des récifs coralliens, des conséquences désastreuses pour l'écosystème.

Afin de maintenir un niveau minimum de surface cannière¹⁴ permettant d'assurer la rentabilité de la filière, l'Etat et les collectivités locales se sont lancés, avec le soutien de l'Europe, dans un vaste programme de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Ce programme concourt ainsi au remodelage et à une valorisation des terres sous-exploitées ou en savane (7 000 ha irrigués prévus). Hormis cette opération, depuis une vingtaine d'années les surfaces irriguées ont augmenté de près de 50 %, mais seules 24,5 % des surfaces cannières étaient irriguées en 2001.

L'agriculture a fortement évolué au cours des dernières années et un important effort de diversification a été accompli avec des résultats probants. Cette politique a permis une augmentation de la rentabilité des exploitations¹⁵, le maraîchage notamment, mais démultiplie les risques d'érosion des sols.

¹⁴ La canne occupe 54 % de la SAU. depuis le début des années 80, les surfaces plantées en canne ont fortement diminué passant de 37 860 hectares en 1981 à environ 26 000 hectares ces dernières années (sources : IEDOM)

¹⁵ La filière fruits et légumes est la première filière agricole de l'Ile en termes de recettes

Le secteur de l'élevage s'étend aujourd'hui sur près de 11 000 hectares et se développe principalement dans les Hauts de l'Ile. Les filières se sont structurées avec la mise en place de coopératives, maîtrisant parfaitement les techniques de production, de commercialisation et disposant d'outils modernes. Depuis le début des années 1970, l'élevage bénéficie du soutien d'un Plan d'Aménagement des Hauts (P.A.H.) qui stimule une production en croissance continue.

La production avicole répond, à hauteur de 38 %, aux besoins du marché local, tandis que celle des œufs couvre totalement la demande réunionnaise. Cependant, cette filière rencontre des problèmes en matière de traitement du lisier.

La filière porcine produit, pour sa part, 12 000 tonnes répondant ainsi en grande partie à la consommation de viande fraîche locale (60 %). La production de viande bovine (25 500 têtes de bétail) a fortement augmenté et s'est modernisée ; elle couvre 36 % de la consommation locale. Les 4 271 vaches laitières ont produit 22 millions de litres en 2002, l'objectif étant d'atteindre les 40 millions de litres à l'horizon 2010.

2 - Des activités secondaires et tertiaires concentrées sur le littoral

Les secteurs secondaires et tertiaires (26 281 entreprises au 1^{er} janvier 2002) se sont fortement développés après la départementalisation et se sont principalement concentrés sur les « Bas » de l'Ile, à proximité des axes de communication, des infrastructures portuaires et aéroportuaires et des centres administratifs. Pendant longtemps l'Ouest et le Nord ont été les bassins de concentration des activités administratives et économiques, ils le restent encore, mais le Sud a accompli un rattrapage important.

	Est	Nord	Ouest	Sud
Nombre d'entreprises (1999)	2 984	7 333	6 360	7 243
Nombre d'actifs occupés (1999)	26 520	48 187	43 794	55 176

Cette répartition inégale des entreprises à l'échelle du territoire (entre les micro-régions et entre les « Hauts » et les « Bas ») accentue le déséquilibre de la pression anthropique sur la côte ainsi que les besoins en déplacements et les risques de pollution des secteurs sensibles (cf. Annexe III).

L'hôtellerie qui doit répondre au flux de touristes (424 000 en 2001), compte parmi ces activités concentrées sur le littoral et par ailleurs inégalement réparties entre les micro-régions (cf. Annexe IV).

Etat en avril 2002	Nord	Ouest	Sud	Est	Total
Hôtels	12	23	22	4	61
Chambres	825	1 461	486	78	2 850

Source : INSEE - TER 2002-2003

De plus, concernant les autres types d'hébergement, bien que le Sud compte 310 structures et 1 118 lits, l'Ouest garde la première place avec 1 130 lits.

Etat en août 2002	Nord	Ouest	Sud	Est	Total
Tous types confondus*	20	271	310	91	692
Nombre de lits	92	1 130	1 118	424	2 764

Source : INSEE - TER 2002-2003

* gîtes ruraux, chambres d'hôte, gîtes de montagne, gîtes d'étape et de séjour, chalets loisirs, meublés de tourisme en février 2002

E - Une fréquentation du littoral en nette augmentation avec une appropriation sociale différenciée

1 - Un déséquilibre dans le temps et dans l'espace

Le littoral réunionnais connaît une fréquentation irrégulière dans le temps et dans l'espace. En même temps que l'on constate près de 20 000 usagers en période de pointe (week-end et jours fériés) sur des portions limitées de la côte, d'autres espaces littoraux restent déserts de toute activité humaine du fait, soit de la privatisation de l'arrière plage, soit de la difficulté d'accès (manque de place de parking, ...), ou encore de leur caractère inhospitalier.

Côte Ouest et Sud	Effectifs*	Taux moyen (%)
Plage	9 471	59 %
Dont :		dont :
Zone de bain		56,6 %
Zone nautique		2,4%
Arrière plage	6 581	41 %
Total	16 052	100 %

Source : Laboratoire de Géographie/Université de la Réunion * Fréquentation de pointe en 1999

2) Une appropriation différenciée de l'espace côtier

Dans les zones de fréquentation habituelle, en fonction des pratiques (pique-nique, bronzage, baignade, ...), une occupation particulière de l'espace existe. Ainsi les pratiques de pique-nique seront plutôt concentrées là où il existe des arrières plages boisées ou aménagées. Les parents amèneront plus aisément leurs enfants dans des espaces littoraux où les courants marins sont faibles et où le différentiel de marée est peu important (l'Hermitage, Saint-Leu). Les plages de type Boucan-Canot, Roches-Noires, front de mer de Saint-Pierre seront plus fréquentées par un public dont l'activité principale sera la baignade et le bronzage.

Une étude de l'Observatoire du Développement de la Réunion (O.D.R.) montre par ailleurs qu'une différence existait entre la fréquentation masculine et féminine de la mer et de la plage en particulier (55,5 % contre 42 % durant leur enfance). Cette évolution s'exprime également entre tranche d'âge. Ainsi plus de 62 % des personnes âgées de plus de 60 ans reconnaissent ne pas ou peu fréquenter la mer aujourd'hui et durant leur enfance.

Cette différence de fréquentation se révèle également en fonction du niveau d'étude des personnes. Plus le niveau scolaire est important (étude post bac) plus l'ouverture à, et la fréquentation de la mer augmentent.

Elle s'exprime aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des personnes interrogées. Les personnes à la retraite (43,6 %) ou inactives (45,4%) confessent aller rarement ou jamais à la plage. Les mentalités et le mode de vie ont sensiblement évolué depuis ces dernières années. Près de 48 % des Réunionnais fréquentent régulièrement la mer et seulement 11 % n'y vont jamais. Les plus jeunes sont ceux qui fréquentent le plus la mer 54,3 % des moins de 25 ans vont dix fois et plus à la mer par an.

Ainsi les activités nautiques, minimes, il y a encore une trentaine d'années font partie intégrante des activités de détente de cette tranche d'âge, ainsi que chez les 25/35 ans.

Cependant, quelle que soit l'orientation de ces espaces, ceux-ci se trouvent, pour une bonne partie d'entre eux, dans une situation de dépassement des capacités de charges.

F - Le Littoral : Une niche pour des secteurs d'activités tournées vers la mer

Depuis quelques années les activités économiques liées à la mer se sont diversifiées avec comme facteurs de production la plage, le lagon et dans une plus large mesure la mer. Ces espaces sont devenus des matières premières économiques à valoriser, mais aussi à protéger, faisant ainsi apparaître la notion d'éco-capital.

1 - L'aquaculture

L'Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (A.R.D.A.) fonctionne comme un véritable Centre Régional de Transfert de Technologie (C.R.I.T.T.). Les objectifs de production en aquaculture sont pour les prochaines années de 200 à 250 tonnes de poissons.

Aujourd'hui, cette activité est en passe de devenir l'un des fleurons de la valorisation du littoral marin de la Réunion. Situé dans la baie de Saint-Paul, le complexe de la ferme d'élevage aquacole constitue l'un des maillons d'une filière des produits de la mer. La production de daurade et d'ombrine permettra de satisfaire une partie de la consommation locale qui doit se tourner actuellement vers les importations pour répondre à ses besoins (4 à 5 000 tonnes importées).

Cependant, l'espace maritime occupé connaît un conflit d'usage entre les pêcheurs traditionnels de Saint-Paul qui exercent leur activité en partie sur la zone où se trouve la ferme d'élevage aquacole.

2 - Les activités liées à la pêche

Depuis une vingtaine d'années, le chiffre d'affaires de ce secteur est en augmentation continue, avec un creux cependant, constaté en 2001. La répartition s'opère entre petite pêche, pêche côtière, pêche au large et grande pêche¹⁶.

¹⁶ Petite pêche : concerne les sorties en mer de moins de 24 heures (principalement thon et dorade)

Pêche côtière : pour les sorties de 24 à 96 heures (principalement thon et espadon)

Pêche au large : pour les sorties de 5 à 21 jours (principalement thon et espadon)

Grande pêche : sorties de plus de 21 jours (principalement légine et langouste)

En 2002, près de 750 marins sont inscrits au rôle. Mise à part la grande pêche, ils agissent de manière libre ou regroupée au sein de Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.). Ceux-ci sont représentés dans le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (C.R.P.M.E.M.).

Nombre	Petite pêche	Pêche côtière	Pêche au large	Grande pêche
D'inscrits au rôle	356	154	54	184
D'unités armées	257	22	8	7

Les chiffres disponibles concernant les captures restent d'une fiabilité relative car les prises sont déclaratives pour la plupart et les campagnes de pêche se font à cheval sur deux années. Malgré tout, en 2001, on estime à plus de 32 millions d'euros le chiffre d'affaires (39,6 en 2000) et ce pour 5 406 tonnes en quantité (7 553 en 2000).

Il faut également noter que, depuis quelques années, une restructuration de la pêche est en cours à la Réunion avec le développement des ressources benthiques¹⁷, pour lesquelles une forte demande à l'exportation existe. Cette activité a pour base le port de la Pointe des Galets et a généré un plus, en termes de trafic et de développement d'entreprises de transformation. Les autres types de pêche se font pour la plupart à partir de petits ports répartis tout au tour de l'Ile ou directement depuis la grève.

Par ailleurs, de nombreux organismes liés à la pêche existent tels que l'IFREMER¹⁸, les Affaires Maritimes, l'Ecole d'Apprentissage Marine, l'I.R.D.¹⁹, l'A.R.V.A.M.²⁰ et sont autant de structures qui interviennent dans la formation, le suivi, l'accompagnement ou encore la recherche.

3 - Les activités de loisirs et de découverte

Elles sont nombreuses et variées et se sont développées avec l'augmentation de la fréquentation du littoral, plus particulièrement au droit des plages. En effet, les Réunionnais ont, pendant très longtemps, entretenu une relation distante avec leur littoral. Cet état d'esprit a changé au cours de ces dernières années, mais on constate encore des différences d'approche tant en fonction de l'âge, du sexe, du niveau de formation que de la catégorie socioprofessionnelle.

Les activités pratiquées sont essentiellement la baignade, le pique-nique, le bronzage ou les promenades. Elles se font très majoritairement sur l'Ouest et le Sud de l'Ile. Cela est dû principalement à la présence de plages sablonneuses, de lagons, aux conditions d'accès à la mer plus faciles, aux services de restauration rapide mais aussi à une grande richesse faunistique et floristique. Une diversification s'opère avec des installations nouvelles : la ferme corail, l'aquarium de Saint-Gilles, les structures de découverte des fonds marins, la pêche au gros, ...

Des projets se développent aussi sur les côtes Est et Nord offrant ainsi une alternative à ce qui existe dans l'Ouest et le Sud-Ouest de l'Ile (port de Sainte-Marie, parc du Colosse de Saint-André, sentiers littoraux, petites activités économiques de tourisme, hébergement, ...).

¹⁷ Benthique : de ce qui est relatif au fond des océans

¹⁸ I.F.R.E.MER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

¹⁹ I.R.D. : Institut de Recherche pour le Développement

²⁰ A.R.V.A.M. : Agence pour la Recherche et la Valorisation Marine

Toutes ces activités génèrent un chiffre d'affaires en forte augmentation. Cependant, les entreprises et les activités devraient davantage se structurer et se coordonner.

Il faut noter, par ailleurs, une prise de conscience de plus en plus importante de la valeur économique du littoral par ceux qui le fréquentent. Cela induit, la nécessité de valoriser ce littoral tout en le protégeant.

4 - L'activité portuaire

Des ports de commerce, de pêche et de plaisance existent localement.

Véritable poumon économique de l'île de la Réunion, le port de la Pointe des Galets s'est fortement développé ces dernières années. En 2001, ce sont 756 bateaux qui y sont entrés, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à 2000, avec un volume de 2 891 000 tonnes de marchandises débarquées, pour 473 000 tonnes embarquées.

Dans le cadre de la réforme portuaire, définie par le comité interministériel de la mer le 4 juillet 1997, « Port-Réunion » s'est vu assigner la réalisation d'un certain nombre d'objectifs destinés à renforcer son niveau de compétitivité tout en consolidant sa mission de service public.

Un schéma directeur a été mis en œuvre dans la perspective du doublement du trafic portuaire d'ici 2010-2015. Ainsi, 4,7 à 6,2 millions de tonnes devraient être traitées selon les prévisions pessimistes ou optimistes (2,75 millions de tonnes en 1997). Ce schéma doit ainsi permettre d'anticiper sur l'accroissement d'activité, d'entreprendre une spécialisation des quais et peut-être même des ports, d'obtenir un meilleur coût de passage et enfin affirmer le rôle du port vis-à-vis des trafics prioritaires de la région.

Par ailleurs, on doit s'attendre à une augmentation de la pêche et de l'activité de plaisance dans les prochaines années. La pêche industrielle passerait de 26 unités aujourd'hui à 58 dans la configuration la plus favorable. La flotte des bateaux de 12 à 22 mètres composée de 13 unités, pourrait atteindre 20 à 30 unités d'ici 2010. La flotte de petite pêche et de pêche côtière comptait en 2001, 278 unités. Un fait est à constater qui est celui d'une augmentation des dimensions des embarcations qui tendent vers des tailles de 7 à 9 mètres. Enfin, l'activité de plaisance connaîtra une augmentation de 50 à 100 % sur l'ensemble de l'île²¹.

Concernant le trafic de passagers, le port de la Pointe des Galets accueille des croisiéristes en escales, venant du monde entier. L'augmentation de ce trafic pose la problématique de la qualité de l'accueil portuaire. En effet, lorsque le QUEEN ELISABETH accoste nos quais et que les touristes débarquent en face de conteneurs, à quelques dizaines de mètres du terminal charbonnier, il est facile de mesurer le chemin qu'il reste encore à parcourir pour améliorer les conditions d'accueil.

²¹ Voir rapport du C.E.S.R. : Le schéma directeur portuaire de Port Réunion p.14- 12 octobre 2001.

G - Un cadre réglementaire dense, pour des résultats encore insuffisants

Une importante et dense réglementation existe pour l'aménagement du territoire : directives européennes, loi de 1986 sur le littoral, loi sur l'eau de 1992, loi du 13 juillet 1992 sur les déchets, SAR, SMVM, SDAGE²², SAGE, SCOT²³, PLU, ... Les résultats obtenus ne sont cependant pas à la hauteur des espérances. De l'anarchie immobilière sur le littoral Ouest à l'absence trop longtemps constatée de la mise en valeur des zones de l'Est et du Sud, la Réunion s'est développée sans véritable projet d'aménagement global à l'échelle de son territoire.

De plus, à la stratification des règlements, s'ajoute un déficit en moyens humains compétents au sein de nombreuses communes. D'une manière générale, compte tenu des demandes importantes, les communes doivent faire face à un engorgement de leur service de l'urbanisme et d'aménagement du territoire. Cela ne permet ni une gestion sereine des attentes et des demandes de la population, ni une vision à long terme des aménagements souhaitables.

²² SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

²³ Schéma de COhérence Territoriale

Préconisations

A- Harmoniser l'occupation du littoral entre micro-régions

1 - Contenir la pression urbaine et mieux la répartir

La forte progression démographique que nous aurons à connaître dans les années à venir, aura des conséquences sur l'occupation et l'aménagement du territoire réunionnais. Notre île se trouve aujourd'hui dans une situation qui peut et doit lui permettre de « baliser » cette évolution. La très grande majorité des responsables estime qu'il faut avoir une vision de la Réunion à 20 ans et de nombreuses initiatives ont été prises à partir d'études réalisées ou en passe de l'être pour prendre en compte cette progression démographique.

Ainsi, dans le cadre de la révision du SAR, il est prévu de favoriser le développement de villes ou bourgs de mi-pentes de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, ainsi que la densification des agglomérations existantes, tout en tenant compte de l'évolution prévisible des micro-régions. Cette orientation doit être prise afin de préserver les terres à forte valeur agricole et particulièrement cannière. Tout en les protégeant fortement, les partenaires concernés se doivent aussi de réfléchir rapidement afin de mettre en œuvre une politique de « sacrifice » raisonnable et raisonnée en ce qui concerne des espaces de moindre valeur agronomique qui peuvent répondre à des besoins d'urbanisation et limiter par ailleurs les phénomènes de mitage. Ces opérations doivent prévoir préalablement la mise en place de V.R.D.²⁴ (dont l'assainissement) correctement raccordé à des stations d'épuration et de traitement afin de permettre une densité de l'habitat. Cette habitat doit être mis en valeur, notamment à travers l'offre de produit adapté pour une meilleure appropriation de leur logement par leurs occupants.

Le développement de villes ou bourgs de mi-pentes ne doit pas méconnaître les principes de structuration et de densification défendus par le SAR. Il sera nécessaire de faciliter les accès aux services publics, notamment en développant des réseaux de transports publics performants afin de « rapprocher » les usagers des services administratifs. Ces derniers devront être mieux déployés à mi-pentes. Il y aurait lieu d'explorer les possibilités de leur mise en réseau, pour les services administratifs qui ne pourront être déployés partout, afin d'encourager un véritable maillage des bourgs et une mobilité des résidents.

2 - Les bassins versants

La problématique des bassins versants se pose avec force. En effet, la prise en compte de l'ensemble des contraintes en amont du territoire (aménagement urbain et ruraux, déplacement, agriculture) permettrait d'apporter des réponses efficaces au problème de la détérioration du récif corallien, en aval. Cependant, aujourd'hui, le manque d'études ne permet pas d'avoir une vision globale et nette des dispositions à prendre. La DIREN dans son programme d'étude a bien entrepris de réaliser une approche par bassin versant. Cependant, il faut que cette approche se généralise, de manière urgente, dans les études liées à l'aménagement du territoire, qui puissent indiquer quelles sont les mesures de fond appropriées pour chaque secteur d'activité.

²⁴ V.R.D. Voirie Réseaux Diverses

Malgré tout, il est primordial que, dès à présent, un certain nombre de décisions soient prises. Nous en avons évoqué certaines concernant l'urbanisation et les V.R.D. Aussi, des contrôles doivent devenir plus nombreux, s'ils existent, ou se mettre en place, s'ils n'existent pas. Ils doivent être stricts concernant les maisons individuelles non raccordées aux réseaux d'assainissement.

De plus, un effort d'information et de formation, auprès des particuliers, doit se faire en matière d'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins. Il doit être accentué auprès des agriculteurs.

Pour ce qui est des eaux de ruissellement, une politique incitative de recueil, de stockage et de traitement pourrait être envisagée et mise en œuvre par les pouvoirs publics sur l'ensemble du territoire. Ces stocks d'eaux, dont les quantités et les lieux d'emplacement sont à définir, seraient exploitables par la suite. Ces travaux pourraient être menés concurremment à ceux d'endiguement des ravines de l'Ile.

3 - Démultiplier les services et les structures d'accueil du littoral

L'aménagement des sites touristiques littoraux et des plages doit être repensé dans un esprit de valorisation et de protection. Ils doivent disposer de services adaptés et de qualité : surveillance, informations, sanitaires, petits équipements touristiques et d'activités ludiques, ... Ces opérations doivent être menées dans le respect des règles édictées en terme d'urbanisme, d'hygiène et de sécurité, règles parfois omises dans le passé.

Il est aussi nécessaire de multiplier les aménagements en respectant les équilibres environnementaux et en promouvant des créneaux particuliers d'activités ludiques (création de bassins de baignade artificiels dans l'Est et dans le Sud dont la maîtrise est par ailleurs acquise) et/ou économiques (création de sites de loisirs tels les aqua-parcs). Cela peut permettre de rééquilibrer l'offre de structures d'accueil et de services entre les différentes micro-régions et aurait pour objectif de réduire la pression sur les côtes déjà aménagées où, de ce fait, l'afflux de personnes est important.

Cela passe également par le développement et la valorisation de villes ouvertes sur la mer. L'aménagement du front de mer de Saint-Pierre et de son port constitue un exemple en la matière.

4 - Dynamiser les outils d'aménagement

Le système législatif et réglementaire français se caractérise par une abondance de textes. Cette abondance pose en matière d'aménagement du territoire des difficultés de superposition des documents d'aménagement et d'urbanisme issus de cette législation et de cette réglementation.

De ce fait, au niveau local, on constate des problèmes de cohérence et de complexité des règles s'appliquant. Pour répondre à cette contrainte, la mutualisation des connaissances et le développement du travail partenarial entre les différentes structures doivent devenir une réalité de chaque instant.

L'intercommunalité doit permettre, au même titre qu'une mutualisation des moyens financiers, une mutualisation des moyens humains ainsi que de ses qualités professionnelles. Le transfert de la compétence des services de l'urbanisme du niveau communal à celui intercommunal permettrait, non seulement, un regroupement des moyens et une meilleure cohérence des politiques d'aménagement du territoire, mais aussi une meilleure application de la réglementation.

Les communautés de communes et d'agglomérations doivent être les porteurs d'un projet global ayant, à l'échelle d'un territoire, une vision structurée de l'espace par l'intermédiaire des Schémas de Cohérence Territoriale. Ces derniers seraient véritablement la déclinaison du SAR et porteraient en eux les orientations plus fines pour l'élaboration ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

L'Etat, pour sa part, par le biais de ses services (la DIREN, ...) pourrait mieux assurer le contrôle et le suivi qualitatif des projets. Ainsi, chaque projet d'aménagement devrait, par exemple, bénéficier d'une étude d'impact de qualité prenant en considération la capacité d'accueil des sites.

Ce principe de cohérence et de fluidité entre les différents documents doit permettre de poursuivre le principe de gestion intégrée des territoires.

L'E.P.F., longtemps attendu, doit bénéficier des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux afin de remplir pleinement sa mission de création de réserve foncière et permettre un aménagement harmonieux à long terme, en compatibilité avec les orientations des documents d'aménagement.

Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui selon la loi du 30 décembre 1996 est « affectataire » des terrains du domaine public maritime des « 50 pas géométriques » doit également jouer pleinement son rôle malgré le fait que de 1955 à 1986 date de la loi littoral, de nombreuses privatisations de territoire se soient produites. Celui-ci doit progressivement concurremment à la maîtrise du foncier littoral (760 ha à ce jour sur 9 sites) être le garant de la protection et de la mise en valeur de la bande littoral.

En terme d'outil financier, Le FRAFU²⁵, se doit d'être doté des moyens financiers nécessaires pour les équipements structurants de réseaux primaires.

La mise en place d'un Fonds d'Aménagement des Quartiers (F.A.Q.), pour apporter une aide au financement des réseaux secondaires et les équipements de proximité, compléterait efficacement le FRAFU. Par ailleurs, les fonds concernant la politique de structuration de bourgs doivent être abondés et mutualisés avec le F.A.Q., au vu des nombreux travaux et équipements à réaliser.

Enfin, des dispositifs existants (voire la Politique de la Ville) pourraient être valorisés afin de susciter, accompagner et dynamiser la participation des habitants, à l'échelle du territoire, dans l'aménagement des espaces de vie des quartiers.

D'une manière générale, une identification claire des projets d'aménagement du territoire à court, moyen et long termes et une réglementation, simple dans sa lecture s'y appliquant, sont des éléments indispensables pour une bonne utilisation des espaces.

B - Une meilleure valorisation des activités économiques liées au littoral

Cette valorisation des activités économiques permettrait de promouvoir des niches d'activités professionnelles potentielles et contribuerait à protéger et assurer la pérennisation des entreprises utilisatrices du milieu marin, tout en créant de l'emploi. Ainsi, dans le domaine touristique secteur porteur au niveau local, tant en termes de chiffre d'affaires que d'emploi des investissements sont encore nécessaires sur l'ensemble des zones littorales Nord, Est et Sud.

1 - Conforter le littoral comme « matière première » à l'activité

Le littoral est de moins en moins considéré comme lieu uniquement réservé aux activités de loisirs et de plus en plus comme source considérable de nouveaux développements d'activités économiques.

²⁵ Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain

Ainsi, le développement de nouvelles activités liées à la connaissance du littoral ou à une meilleure pratique du littoral doit se poursuivre et même s'accroître. La mise en place des brigades vertes ayant pour objectif une valorisation et une protection de toute la zone du rivage est une nécessité. En effet, cette portion de territoire est porteuse de création d'activité, nécessite une appropriation par les habitants et donne une meilleure image de l'île.

Pour ce qui est de la zone récifale Ouest, l'outil parc naturel régional, dans lequel se retrouveraient les communes au travers de la structure intercommunale, permettrait un meilleur suivi de l'aménagement des bassins versants et une coordination des différentes activités telles que l'aquaculture, la pêche, les activités nautiques et à thèmes, ... Celles-ci pourraient alors s'y développer de façon durable.

L'association « parc marin », dont la nature et les missions sont susceptibles d'évoluer, pourrait jouer le rôle de gestionnaire du parc, auprès des professionnels, et développer auprès d'eux, une communication et une sensibilisation spécifique.

Ces professionnels doivent être impliqués dès le départ pour une meilleure appropriation de leur part. Ils en seront alors les relais naturels permettant d'agir dans le sens d'une protection et d'une valorisation accrues des littoraux. Cela pourrait prendre la forme d'une démarche qualité labellisée dans le processus de production des biens et des services liés à la mer, ainsi qu'une démarche itérative dans les rapports entre les utilisateurs professionnels et la communauté scientifique chargée de suivre l'évolution des espaces délimités par le parc.

La « S.E.M.²⁶ balnéaire » de l'Ouest est aussi, tout naturellement, un relais et un outil de mise en œuvre de cette politique de protection et de valorisation en :

- coordonnant les réseaux de professionnels et d'institutionnels ;
- sollicitant les grandes entreprises de la Réunion pour un soutien aux actions de préservation de l'environnement (mécénat) ;
- assurant des missions de suivi et d'évaluation qualitative de l'impact des projets.

2 - Structurer les activités durables avec un accompagnement plus affirmé des porteurs de projets

L'accompagnement des porteurs de projets doit être plus fortement soutenu par les pouvoirs publics dans la mesure où ces projets ne portent pas atteinte directement ou indirectement à l'environnement (notion de projet durable). Des outils et des moyens existent d'ores et déjà en la matière. Ceux-ci pourraient être développés et mutualisés avec la mise en place dans une structure existante d'un guichet unique et avec des interventions coordonnées. Il s'agit à titre d'exemple, des chargés de missions économiques, aujourd'hui portés par l'Association pour la Promotion Rurale (A.P.R.), ou encore des chargés de mission des boutiques de gestion qui interviennent pour partie sur les territoires prioritaires et les Hauts.

Le développement de l'élevage et les ambitions poursuivies dans le secteur mettent en relief la problématique du traitement du lisier. Celui-ci est l'objet de nombreuses études (cellule M.V.A.D.²⁷, S.U.A.D., groupe Phyto II de la Chambre d'Agriculture, DAF, Agriprotec du CIRAD, DIREN, ARER, ...) de suivi ou de valorisation. Ainsi, si le nombre d'acteurs est important, les résultats des études ne permettent pas de prise de positions claires et tranchées concernant le traitement des 200 000 tonnes de lisier produit annuellement à la Réunion.

²⁶ S.E.M. : Société d'Economie Mixte

²⁷ M.V.A.D. Mission de Valorisation Agricole des Déchets organiques

Trois orientations méritent cependant d'être valorisées :

- le système d'épandage dont les impacts en terme d'eutrophisation ne sont pas totalement prouvés et qui constituerait une réponse partielle intéressante en matière d'enrichissement des sols,
- le système de compostage,
- le procédé de « méthanisation » dont l'ARER est chargé d'évaluer la viabilité et qui peut constituer à terme une réponse fort intéressante.

Il serait opportun que les études, qui ont abouties pour certaines d'entre elles, permettent une rapide mise en œuvre des solutions préconisées.

3 - Développer les activités portuaires

Du fait de la croissance des activités de pêche, d'échange et à caractère touristique, les structures portuaires sont appelées à se développer. Ces aménagements indispensables qu'il convient de stimuler auront une influence primordiale pour le développement économique et social de l'Ile mais auront aussi un impact environnemental sur les sites même et leurs alentours qu'il convient d'étudier avec attention afin de le maîtriser.

On peut citer par exemple le projet de « ville-port » (commune du Port) dont la finalité est d'ouvrir la ville sur l'espace portuaire ouest, qui regrouperait des activités de pêche et de plaisance. De plus, il serait intéressant d'étudier la faisabilité de création ou d'aménagement d'infrastructures portuaires pour la mise en place d'un cabotage des marchandises et/ou des personnes.

En ce sens, la création et le développement de ports secs au Port, voire à Sainte-Marie ou à Saint-Pierre, permettraient, avec un système d'exploitation et des horaires de travail adaptées un désengorgement du réseau routier le jour, en matière de transport de marchandises.

La pêche sera un des atouts importants de développement économique pour l'Ile. A ce titre, au-delà de la poursuite de la mise en place de Dispositifs de Concentration de Poissons (D.C.P.) permettant d'augmenter la ressource proche de l'Ile, il y a nécessité qu'une véritable base de pêche soit formalisée et que l'ensemble des possibilités liées à cette activité soit mis en place (quais, radoub, chambres froides, ...).

Par ailleurs, l'aménagement de ports de pêche côtiers doit se faire en tenant compte des besoins et de l'avis des professionnels ainsi que de leur connaissance du milieu.

La Réunion dispose d'importants atouts en matière touristique. Il est indispensable, pour développer le tourisme de croisière et rendre attractif le port de la Réunion, d'offrir les prestations nécessaires à cette clientèle souvent à fort pouvoir d'achat et à niveau d'exigence important. Le port doit en ce sens se doter d'un site d'accueil de haut niveau avec les équipements de première qualité afin de conforter la destination Réunion comme escale incontournable dans l'océan Indien.

C - Promouvoir l'information, l'éducation et la formation

Les comportements de chacun doivent évoluer. Pour cela l'information, l'éducation et la formation doivent être les vecteurs de modification de ces comportements dès le plus jeune âge et à tous les niveaux, afin d'avoir une meilleure « conscientisation ».

1 - Valoriser plus fortement le littoral en tant que patrimoine local

L'histoire de la Réunion et de son peuplement s'est écrite à partir de son littoral. De nombreux sites sont restés inscrits dans la mémoire des Réunionnais, d'autres ont contribué au développement des activités humaines. La création d'un musée de la mer ainsi que l'aménagement et la valorisation des sites littoraux, identifiés comme lieux historiques, pourraient participer fortement à la découverte et/ou la redécouverte de notre histoire.

Ce musée pourrait être une structure éclatée sur l'ensemble du territoire réunionnais et constituerait ainsi un parcours touristique, créateur d'activités économiques, et mis en valeur par des moyens de communication adéquats.

2 - Structurer les réseaux d'information et vulgariser le savoir

Il convient de soutenir les réseaux radiophoniques et télévisuels pour réaliser des émissions de découverte, de sensibilisation et d'information afin de mieux connaître et le cas échéant dynamiser, les activités des acteurs de terrain, notamment associatifs mais aussi scolaires (classe de mer, valorisation des supports pédagogiques, ...).

Il pourrait être envisagé aussi de mettre en place un logo de reconnaissance qui serait la base d'un label de qualité à la fois de services et d'un bon comportement environnemental.

Au plan scolaire, il s'agit de développer les actions de sensibilisation et de formation dans les écoles, collèges et lycées par la dispense de cours d'éducation à l'environnement, l'intégration dans les supports pédagogiques de chapitres dédiés à l'environnement.

3 - Renforcer, valoriser les pôles de formation et enrichir le savoir

Plusieurs niveaux d'intervention méritent d'être pris en considération. Il s'agit de développer les connaissances des milieux marins par la création de stations côtières d'observation et de mesures et de développer le concept de réseau d'information. Le développement de réseau d'information par Internet constituerait en ce sens un atout considérable dans l'échange de savoir d'une part au niveau local et d'autre part avec les autres pays de l'océan Indien.

Un autre niveau d'intervention serait de proposer des formations qualifiantes de niveau C.A.P.²⁸, B.T.S.²⁹, ... sur l'aménagement, la protection et la valorisation du littoral dans les lycées agricoles.

A un plus haut niveau, il est indispensable de développer les formations universitaires, notamment dans le cadre de l'Université de l'Océan Indien (U.O.I.).

Il est impératif, également, de soutenir les moyens de connaissance des interactions entre les milieux naturels. Ainsi, si la poursuite des recherches universitaires est une obligation (laboratoire d'écologie marine, ...) , il faut que des études soient menées sur l'espace marin en ce qui concerne notamment la courantologie et la bathymétrie³⁰.

²⁸ C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

²⁹ B.T.S. : Brevet de Technicien Supérieur

³⁰ mesures, par sondage, des profondeurs marines

Des organismes de recherches tels l'A.R.V.A.M., l'IFREMER, l'I.R.D., le CIRAD-PADEF, ... disposent aujourd'hui de connaissances scientifiques, techniques et des pratiques de terrain, qu'il est nécessaire de valoriser dans toute prise de décisions éclairées.

D- Un respect plus affirmé des documents d'urbanisme, des règles juridiques et une politique répressive mieux affirmée

Le respect de la réglementation, même si elle est complexe et parfois peu lisible, reste le garde-fou face aux dérives potentielles en matière d'occupation et d'utilisation des espaces.

Ce respect doit se faire à tous les niveaux, du citoyen au plus haut niveau décisionnel. L'Etat en la matière doit jouer un rôle fort pour le respect de cette réglementation.

La transparence doit là aussi être de mise. À titre d'exemple, concernant le littoral, la zone des « 50 pas géométriques³¹ », non aliénée, doit pouvoir, là où cela est encore possible, retrouver sa vocation de domaine public maritime accessible afin de « diluer » l'utilisation des tronçons fortement fréquentés.

1 - Respecter les réglementations

Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens pour faire appliquer et respecter les réglementations.

En ce sens, un nombre restreint de documents sur lesquels doivent reposer les décisions d'accorder ou d'interdire (les plans de prévention par exemple) doivent être clarifiés, rendus plus précis si besoin est, mieux coordonnés et surtout plus cohérents.

2 - Développer la politique de contrôle sur le principe « pollueur, payeur »

Développé par le Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, (L.O.A.D.D.T.) ce principe doit contribuer à une responsabilisation des personnes physiques ou morales. Cette règle doit directement influencer sur le comportement de chacun et permettre de diminuer fortement l'impact des activités tant individuelles que collectives sur la santé des littoraux réunionnais.

3 - Les autorités locales doivent se donner les moyens de verbaliser les particuliers

Cette démarche pourrait entrer en vigueur, par exemple, en assermentant les éco-gardes actuels, afin de leur attribuer l'autorité pour constater, puis verbaliser les comportements irrespectueux envers l'environnement, ainsi que tous les actes pouvant introduire un risque par rapport à la qualité de ce dernier.

Après avoir sensibilisé la population et mis en place des panneaux d'information, seules des actions de répression sont susceptibles de modifier et faire évoluer les comportements déviants. En effet, la qualité et la propreté de l'environnement sont des conditions sine qua non du développement de l'activité touristique à la Réunion.

³¹ La réserve domaniale dite « des cinquante pas géométriques » est constituée par une bande de terrain d'une largeur de 81,20 mètres comptée à partir de la limite du rivage de la mer

4 - Protéger plus fortement les zones sensibles

La pression démographique va continuer à s'accroître et les zones sensibles, déjà très fréquentées notamment les week-ends et pendant les vacances scolaires, vont rapidement arriver à saturation.

Il convient, dès lors, d'adopter des mesures courageuses, qui même si elles devront s'imposer d'elles-mêmes, devront susciter l'adhésion de la population. Ce qui permettra de mieux protéger, pour un développement durable, ces endroits sur-fréquentés.

Partout où cela est possible, il semble utile d'aménager des parkings, avec des systèmes de collecte d'eaux de ruissellement, en amont des zones balnéaires, disposant de services de gardiennage, de sanitaires constamment entretenus, de petits équipements touristiques et de navettes vers les plages en aval, en contrepartie desquels une participation financière « raisonnable » et globale serait demandée.

Ailleurs, aux abords des routes il serait opportun d'installer des parcmètres dans les zones actuelles de stationnement (rues adjacentes et le long des plages), afin d'encourager fortement à l'utilisation de ces parkings. Certaines zones pourraient même devenir piétonnes, sauf pour les riverains.

La surveillance des parkings et l'exploitation des navettes seraient attribuées à une entreprise de qualité qui se rétribuerait sur la contribution des usagers. Ce concept qui existe déjà au parking du « Col des Bœufs » et qui donne entière satisfaction aux utilisateurs, permettrait ainsi le développement de petites activités économiques créatrices d'emplois.

E - Promouvoir une Gestion Intégrée des Zones Côtières (G.I.Z.C.)

L'ensemble des préconisations s'inscrit dans le cadre d'une mise en œuvre et d'un développement d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières (G.I.Z.C.), en tant que processus dynamique continu et itératif destiné à promouvoir le développement durable des zones côtières que s'approprieraient la population et les touristes (cf. Annexe VI).

Cependant, la protection des espaces côtiers ne peut déboucher sur des résultats probants que si les habitudes et les comportements des personnes évoluent sur l'ensemble du bassin versant et si une volonté farouche des pouvoirs publics se concrétise sur cet enjeu.

Ainsi pour accentuer la prise en compte de la notion de bassin versant, une instance de concertation et de mise en cohérence permettrait de coordonner et de promouvoir le concept de G.I.Z.C, dans les différents projets de territoire. Celui-ci pourrait voir le jour au sein des communautés d'agglomérations et de communes, ce qui, de ce fait, place les collectivités au premier rang de cette gestion dans son organisation.

Enfin, il est impératif qu'une démarche d'ingénierie de projets, avec des experts pluridisciplinaires, se développe. Ces experts seraient dans l'obligation de travailler en partenariat avec la population ou ses représentants lorsqu'une action incluant l'environnement ou ayant un impact sur celui-ci doit être réalisé.

Conclusion

Le littoral réunionnais ne fait que 208 km de linéaire et est l'espace où se concentre un nombre important d'enjeux dont nous avons évoqué la teneur.

Les évolutions à 20 ans tant dans le domaine environnemental que social et économique, auront sans nul doute des effets sur l'équilibre naturel de ces espaces.

Afin de préserver cet environnement et la biodiversité qui en découle, trois orientations majeures ont été retenues par la commission « aménagement, environnement et travaux publics ». Celles-ci doivent être reprises ou sont à réaffirmer dans leur importance pour les différents acteurs.

- Tout d'abord, un respect bien plus affirmé de la législation et de la réglementation en vigueur « Faire bien avec ce que l'on a, avant de vouloir faire plus ». Il peut être rappelé là, le rôle prépondérant que doivent jouer tant l'Etat et ses services que les collectivités locales. Ces acteurs doivent dans un esprit de concertation, le plus large possible, dynamiser et faire respecter les outils d'aménagement qui découlent de cette législation.

- Puis, face à l'évolution nécessaire des mentalités et des comportements, il est primordial de se donner véritablement les moyens de ses ambitions en adoptant une attitude plus ferme en terme de répression des infractions à la réglementation.

- Enfin, toute évolution de comportement résultant également de la responsabilisation de chacun, il est nécessaire de promouvoir toute démarche permettant l'information, l'éducation et la formation dès le plus jeune âge et à chaque instant de la vie.

Tout citoyen doit pouvoir se reconnaître dans cette politique de G.I.Z.C., aussi sévère soit-elle, car elle permettra la mise en œuvre d'une véritable politique de valorisation et de protection de notre patrimoine environnemental.

ANNEXES

La commission « aménagement, environnement et travaux publics » tient à remercier vivement les personnalités suivantes pour leur précieuse collaboration :

- Monsieur **Alain BARCELO**
Directeur du parc marin
- Monsieur **Guy BONNEMAISON**
Directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre
- Monsieur **Marc PIRAUX**
CIRAD
- Monsieur **Hervé SAINT MACARI**
CIRAD
- Monsieur **Eric GENCE**
Représentant de l'association Vie Océane
- Monsieur **Bernard BONNET**
Directeur du D.E.S.S. « science et gestion de l'environnement tropical » Université de la Réunion
- Monsieur **Philippe LEMERCIER**
Représentant de l'IFREMER
- Madame **Chantal CONAND**
Directrice du laboratoire d'écologie marine à l'Université de la Réunion
- Monsieur **Pascal QUOD**
Représentant de l'A.R.V.A.M.
- Monsieur **Pierre BOSC**
Directeur de l'A.R.D.A.
- Monsieur **Laurent MERCY**
Représentant de la DIREN
- Madame **Anne LIEUTAUD**
Représentante de la DIREN

Annexe I :

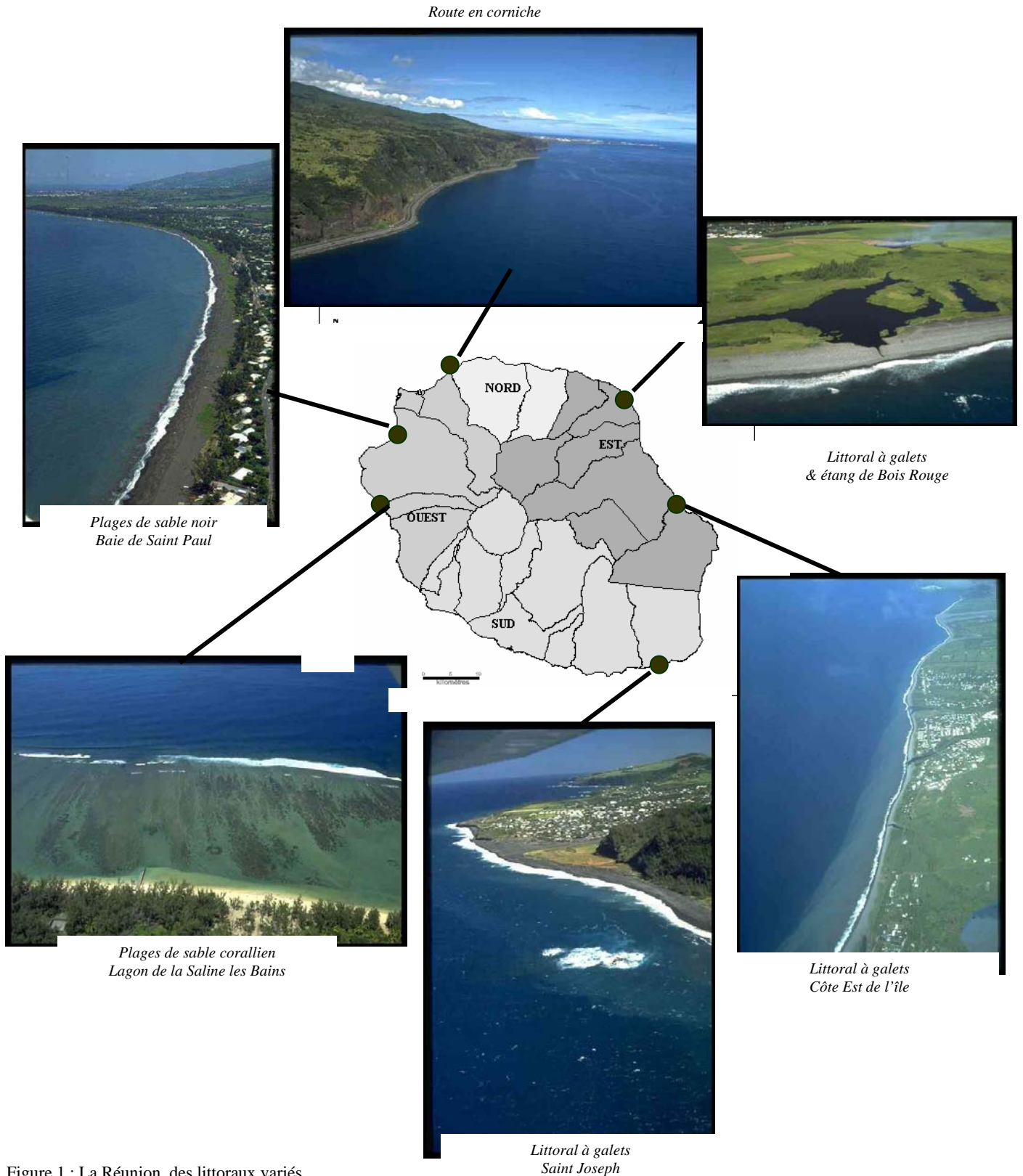


Figure 1 : La Réunion, des littoraux variés.

Source :PARETO/ECOCONSULT-ARVAM

Annexe II :

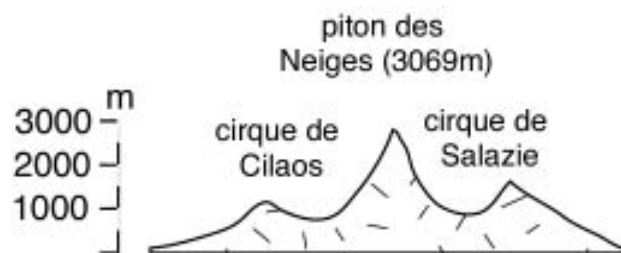
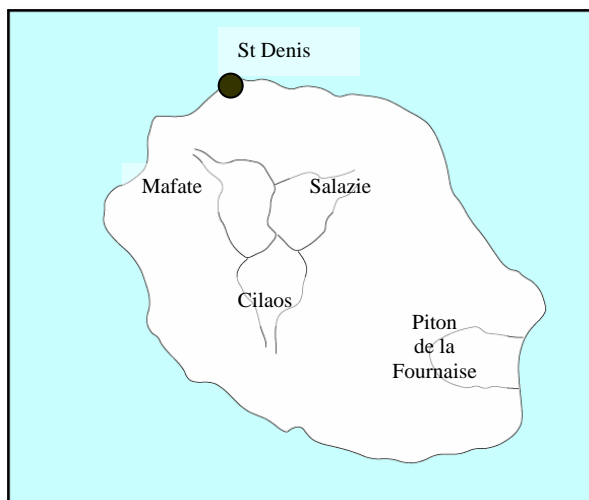
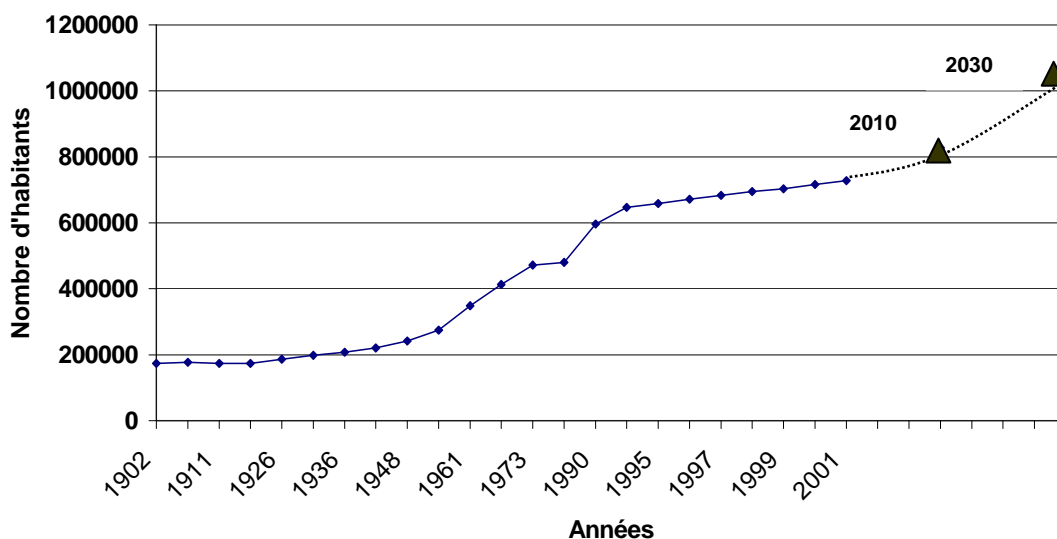


Figure 2 : La Réunion, un relief jeune privilégiant le développement des activités sur les littoraux.
Source :PARETO/ECOCONSULT-ARVAM

Annexe III :

Figure 4 : Evolution de la population de La Réunion depuis 1900 (source : INSEE)



Annexe VI :

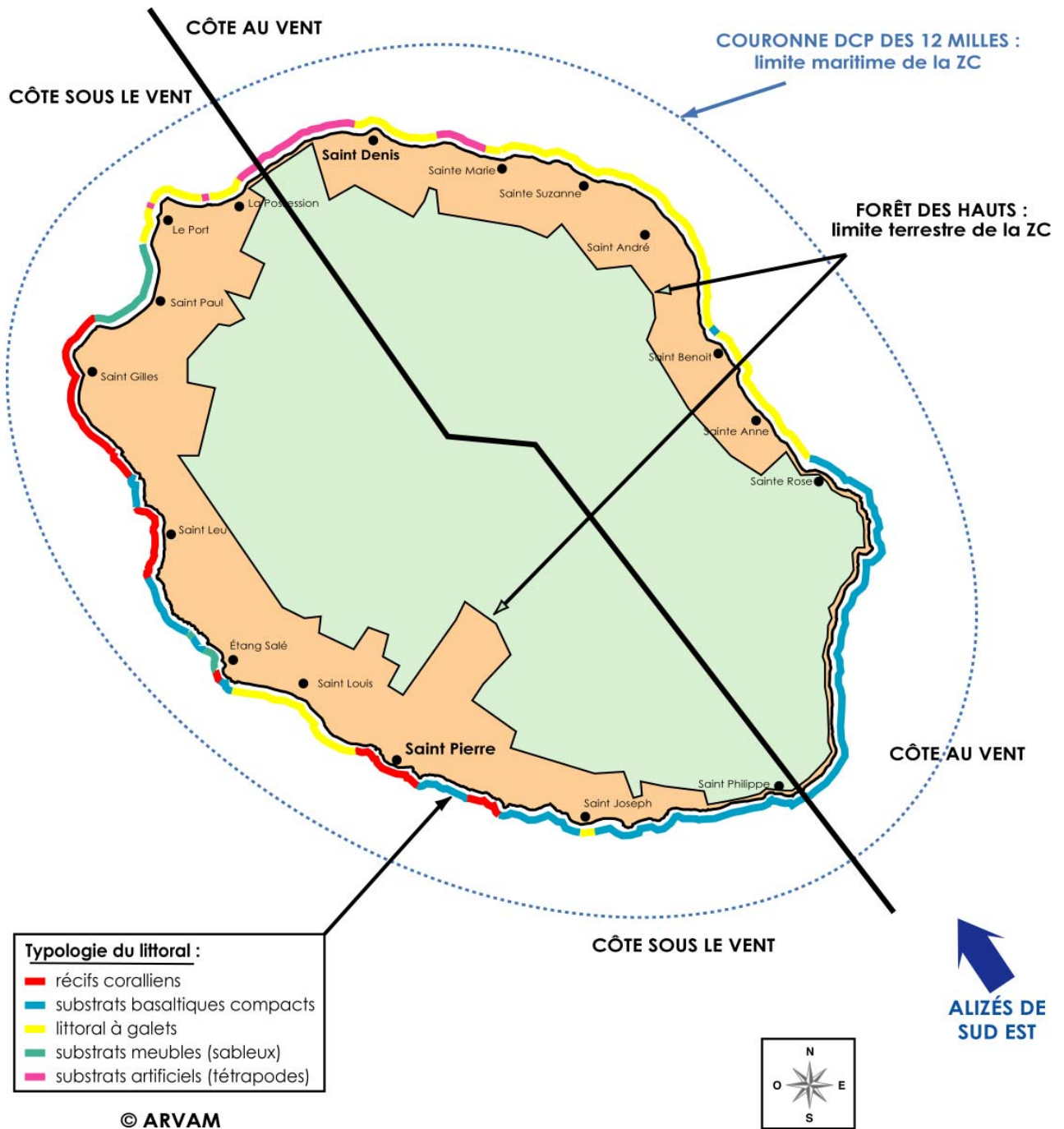


Figure 6 : découpage de la Réunion selon une approche GIZC (source ARVAM).

QUELQUES RAPPORTS QUI ONT AIDE A LA REALISATION DE CE DOCUMENT

- Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion (octobre 2002),
- Tableau Economique de la Réunion (2002-2003),
- De la représentation à l'appropriation de l'espace littoral : L'exemple du Parc Marin de la Réunion (Mémoire de maîtrise de géographie 1999-2000),
- Rapport de Pré-Audit : Bilan des activités socio-économiques et des modes de gestion de la zone côtière de la Réunion,
- Etude prospective sur la Gestion Intégrée des Zones Côtière de la Réunion et contribution au Livre Blanc du Littoral,
- Gestion intégrée et développement durable des zones côtières,
- Schéma d'Aménagement Régional (1995),
- Stratégie de la Réunion en faveur des récifs (1999),
- O.D.R. : La sensibilité des Réunionnais à la préservation des récifs coralliens

QUELQUES RAPPORTS ET AVIS DU CESR DE LA REUNION

- Contribution sur le projet de réformes législatives, réglementaires ou administratives en matière d'emploi, de formation, de logements sociaux, d'aménagement du territoire, de politique familiale et de fiscalité locale - mars 1994.
- Le prix du kérosène : un enjeu décisif - octobre 1994.
- Université de la Réunion - Les filières : incertitudes et espoir - octobre 1994
- Le dispositif d'aides aux études supérieures - décembre 1994.
- L'intégration des personnes handicapées à la Réunion - décembre 1994.
- Les déchets à la Réunion - mai 1995.
- Démographie et politiques sociales Outre-Mer - mai 1995.
- Budgets communaux : pour une maîtrise des dépenses de fonctionnement - Septembre 1995.
- L'impact économique de la restauration scolaire - décembre 1995.
- L'harmonisation des interventions Département/Région à la Réunion - octobre 1996.
- Les interventions de l'Union Européenne à la Réunion depuis le début des années 60 - décembre 1996.
- Perspectives de développement de la pêche maritime à la Réunion - décembre 1996
- L'évolution indispensable du logement social à la Réunion - mai 1997
- L'agriculture réunionnaise en fiches synthétiques - mai 1997
- La carte magnétique, un nouveau passeport pour l'école - mai 1997
- La télévision à la Réunion : à l'aube d'une nouvelle ère - mai 1998
- Eléments de réflexion sur le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la Réunion - avril 1999
- L'O.C.M. Sucre : quelques pistes de réflexion pour la prochaine O.C.M. - novembre 1999
- Contributions-cadres du Conseil Economique et Social Régional de la Réunion pour la préparation de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer - 1999
- La coopération régionale : un enjeu pour la Réunion ? - novembre 1999
- Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique - novembre 1999
- Les déplacements à la Réunion : l'urgence des choix - décembre 1999
- Réflexions sur le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi - juin 2000
- Actes du séminaire sur la rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré - avril 2001
- Le schéma directeur portuaire de Port Réunion - octobre 2001
- La vie étudiante : un espace à construire - décembre 2001
- La desserte aérienne de la Réunion - septembre 2001
- Pour un dispositif répondant aux besoins de l'emploi à la Réunion - septembre 2002
- Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020 - septembre 2002

Les rapports mentionnés ci-dessus ainsi que les avis du Conseil Economique et Social Régional sur saisine du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, sur différents documents d'orientation, de planification, de schéma, sont à votre disposition au C.E.S.R., peuvent vous être adressés sur simple demande, ou sont consultables et chargeables sur le site www.cesr-reunion.fr

